

# DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE



*Les mariages sont célébrés à la salle des mariages de la mairie.  
Les futurs époux choisissent librement le jour et l'heure de la cérémonie, en dehors des dimanches et jours fériés.*

## **ACCUEIL À LA SALLE DES MARIAGES**

*Les futurs époux et leurs invités sont accueillis puis installés dans la salle des mariages.  
Celle-ci est située au rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite.*

## **MUSIQUE**

*Vous pouvez également diffuser la musique de votre choix durant la cérémonie.  
La salle n'étant pas équipée de matériel audio, vous devrez par conséquent vous munir de votre propre équipement.*

## **ALLIANCES**

*L'échange des alliances peut être accompli à la mairie à l'issue de la cérémonie, après la signature des actes. Vous voudrez bien, pour cela le signaler dans les informations générales du dossier de mariage.*